

Objet : RS - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2026

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Vincent Miquet
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoultre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

• conseillers excusés : 19

Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 225-25 C

objet **RS - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2026**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que Grand Chambéry doit définir les tarifs des prestations rendues, dans le respect des équilibres budgétaires. Par conséquent, il convient de se prononcer sur les tarifs pour 2026 :

- Dépôt des végétaux sur la plateforme de compostage : déchets professionnels acceptés moyennant facturation au coût réel du service.
- Mise à disposition de composteurs domestiques et collectifs : mise à disposition gratuite sur inscription préalable.
- Redevance spéciale (RS) de collecte des déchets ménagers et assimilés : facturation du coût réel du service pour les ordures ménagères et la collecte sélective.
- Biodéchets : tarif incitatif favorisant l'adoption de ce nouveau geste de tri qui contribue à réduire les quantités incinérées pour les producteurs assimilables aux ménages et dans le périmètre de collecte concerné.
- Collecte des cartons : producteurs de moins de 1m³ hebdomadaire disposant d'un dispositif de collecte de proximité en colonnes aériennes.
- Frais de nettoyage et de collecte de points de regroupement (incivilités) : facturation des coûts de remise en état des sites, intervention d'un véhicule et 2 agents.
- Dépôts non autorisés en déchetterie : déchets professionnels déposés dans les bennes sans autorisation préalable.
- Dépôts des professionnels pour la déchetterie du Châtelard : déchets professionnels acceptés compte tenu de l'absence de filières de proximité.
- Vente de sacs de propreté « vacances propres » : l'agglomération achète en quantité permettant de faire bénéficier les communes d'un prix plus attractif.
- Facturation du coût des bacs en cas de vol ou détérioration : ajustement des prix à ceux du bordereau de prix unitaires révisé du marché d'achat de bacs roulants.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission des déchets du 21 novembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les tarifs relatifs à la compétence déchets tels que présentés ci-dessus et détaillés dans le tableau ci-dessous au titre de l'année 2026 :

APPORTS DE VEGETAUX PLATEFORME DE COMPOSTAGE	Soumis à TVA	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Entreprises et institutions – Végétaux / Tonne	oui	40 € HT	40 € HT
Entreprises et institutions – Souches / Tonne	oui	63 € HT	63 € HT
Entreprises et institutions – Bois A / Tonne	oui	85 € HT	87 € HT

COMPOSTEURS	Soumis à TVA	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Composteur individuel (fourni avec 1 bio-seau)	non	0 €	0 €
Composteur collectif avec bio-seaux	non	0 €	0 €

REDEVANCE SPECIALE	Soumis à TVA	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Prix au m ³ pour les déchets incinérables	non	36,52 €	36,52 €
Prix au m ³ pour les déchets recyclables	non	22,98 €	22,98 €

AUTRES FLUX	Soumis à TVA	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Forfait hebdomadaire petits producteurs de biodéchets (moins de 50 kg hebdomadaires)	non	7 €	7 €
Forfait hebdomadaire gros producteurs de biodéchets (entre 50 et 100 kg hebdomadaires)	non	11 €	11 €
Forfait annuel collecte cartons colonnes aériennes	non	190 €	190 €

NETTOYAGE point de regroupement conteneurs enterrés/semi-enterrés ou bacs (incivilités)	Soumis à TVA	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Intervention forfaitaire - nettoyage et collecte dépôts sauvages sur point de regroupement collecte (2h à 2 agents, 2h véhicule, frais dossier)	non	200 €	200 €
Taux horaire intervention nettoyage et collecte	non	25 €	25 €
Taux horaire véhicule collecte	non	40 €	40 €
Frais de dossier	non	20 €	20 €

DEPOTS NON AUTORISES en déchetterie (incivilités)	Soumis à TVA	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Intervention forfaitaire (gestion de l'incident, frais du déclassement, frais de dossier)	non	200 €	200 €

DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE DU CHATELARD	Soumis à TVA	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Autres flux (DIB, gravats...) / m ³	oui	20 € HT	20 € HT
Déchets verts / m ³	oui	9 € HT	9 € HT
Déchets spéciaux 5 kg	oui	20 € HT	20 € HT
Sac pour le conditionnement de fibrociment (amiante) à l'unité	oui	500 € HT	500 € HT
Cartons, ferrailles...	oui	0 €	0 €

SACS VACANCES PROPRES	Soumis à TVA	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Sacs "vacances propres" 110 L à l'unité	non	0,24 €	0,24 €

DEGRADATION DE BACS	Soumis à TVA	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Le règlement de collecte prévoit la possibilité de facturer le coût du bac en cas de vol ou de détérioration. La grille tarifaire ci-contre est sur la base des tarifs du marché de fourniture de bacs. Elle s'appliquera en cas d'auteur identifié.	non	bac 120 L : 31 €	bac 120 L : 32 €
	non	bac 240 L : 40 €	bac 240 L : 41 €
	non	bac 340 L : 51 €	bac 340 L : 54 €
	non	bac 660 L : 123 €	bac 660 L : 132 €
	non	bac 750 L : 129 €	bac 750 L : 137 €

Article 2 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir le cas échéant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **225-25 C**

Objet de l'acte : RS - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2026
Classification Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 4 - Ordures ménagères (taxes et redevances)
Date de l'acte : 18 décembre 2025
Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34806H1-DE
Identifiant unique de l'acte : lmc1H34806H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025
Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025
Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025